



Nouméa le, lundi 16 mai 2022.

Monsieur Le Président
du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Mesdames et Messieurs les Membres
du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Objet : Préavis de grève à Direction de la Protection Judiciaire Enfance et Jeunesse.

Monsieur le Président,

Un premier courrier des agents du Service Educatif en Milieu Ouvert de la DPJJEJ avait été adressé en juillet 2020 à la direction, sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions nuisant au suivi socio-judiciaire.

Une réorganisation était en cours mais fort de constater qu'elle n'a pas permis d'améliorer les conditions de travail des agents.

L'absence de réactivité d'un nouveau courrier d'avril 2022 des agents de l'Unité Educatif en Milieu Ouvert/Quartier de Mineurs Sud, montre un désintérêt de la direction et aujourd'hui de trop nombreux éléments restent d'actualité.

Deux ans plus tard, et à l'approche d'un deuxième déménagement, puis d'un troisième le constat est pratiquement identique :

Maltraitance institutionnelle générale depuis plusieurs années : malgré les préconisations de l'audit de 2016 et du diagnostic de 2020, aucun plan d'action mis en place.

- Non-respect des promesses faites après le premier courrier du 3 juillet 2020 et absence de réactivité du courrier d'avril 2022 restait sans réponse à ce jour.
- Managers en difficulté amenant des postures de contrôle.
- Posture des encadrants non adaptée ; Management vertical et directif, Posture professionnelle autoritaire et malveillante et en particulier dans la pratique éducative.

Absence de maillage territorial et faible visibilité de la politique publique

- Absence de schéma territorial de l'enfance et de projet de service du Service éducatif de milieu ouvert et d'hébergement. (SEMOH).
- Non prise en compte de l'évolution du cadre réglementaire judiciaire. (Code de justice Pénale des mineurs).

Manque d'une réelle politique de l'hébergement des jeunes ;

- Absence de statut des familles d'accueil et de délibération encadrant les conditions d'agrément, de renouvellement...
- Manque de places en hébergement et accueil d'urgence non adapté renforcé la fermeture de FAUO (foyer d'accueil d'urgence et d'orientation).

Une organisation manquant de lien avec les réalités et les besoins du terrain.

- Aucune évaluation de l'activité des services depuis plus de 10 ans, malgré l'augmentation du nombre de mesures, de juges, d'audiences et de l'arrivée de la CJPM.
- Incompréhension dans les répartitions des missions et du temps de travail de certains métiers.
- Perte de cohérence du projet éducatif dû à l'éclatement du milieu ouvert accentué par l'absence du dossier unique pour les jeunes suivis.

Manque d'accompagnement sur les problématiques RH :

- Disparition du poste de chef de service administratif, financier et des moyens, fragilisant le suivi des situations individuelles.
- Défaut de procédure et d'accompagnement d'agents agressés.
- Charge mentale non reconnue.


Manque de moyens de plus en plus prégnant dans un contexte général toujours plus contraint

- Vétusté du parc automobile et manque de véhicules
- Manque de locaux ou inadaptés
- Absence de moyens financiers inhérents aux missions des agents.
- Disparition de dispositifs scolaires et d'insertion,

Nous ne pouvons pas cautionner que les conditions de travail des agents soient bafouées et représentent des dangers en termes de sécurité tant pour les mineurs suivis que pour les agents.

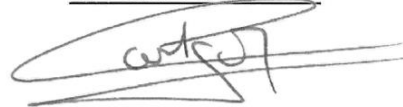
Conformément aux dispositions de l'ordonnance 85-1181 du 13 novembre 1985 applicable aux personnels de la fonction publique, nous déposons un préavis de grève qui prendra effet le lundi 23 mai 2022 de 00h00 à 24h00. Ce préavis concerne tous les agents de la DPJAJ et aura lieu sur le site de la DPJAJ à Nouville.

Fédération des Fonctionnaires



M. TERITEHAU Steeves

UT CFE-CGC NC



M. Christophe COULSON